



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E150388

VALABLE JUSQU'AU 27/11/2024

ÉDITÉ LE 23/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/12/2010

Forme juridique : ART

Capital : DEPUIS LE 27/12/2010
2 000

Raison sociale : ADP34.COM

112 CHEMIN DES PINS, 112 CHEMIN
34160 BOISSERON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER 529975047RCS

Siret : 529 975 047 00018

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 59 010R

Assurance Responsabilité Travaux :
AVIVA 75797804

Assurance Responsabilité Civile :
AVIVA 75797804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 0467595048

Portable : 0620397347

Site Internet : <https://www.adp34-chauffage-herault.fr/>

E-mail : amar.aitameur34@gmail.com

Responsabilité légale :
AIT AMEUR AMAR ARTISAN

Fax :

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	28/11/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/11/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plâtrier / Plaquiste)	28/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	28/11/2023
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	28/11/2023
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	28/11/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	28/11/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER
61 RUE JACQUES FOURoux
2E ETAGE
34070 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.